



Madame Maud TALLET  
Maire de Champs-sur-Marne  
Hôtel de Ville

NICOLE BRICQ

Paris, le 31 mai 2010

SENATRICE  
DE SEINE-ET-MARNE

*Objet : lettre ouverte le Grand Paris et la Seine-et-Marne*

VICE-PRESIDENTE  
DE LA COMMISSION  
DES FINANCES

Madame la Maire,

J'ai lu avec d'autant plus d'intérêt l'article de presse paru dans l'insert Seine-et-Marne du Parisien en date du 28 mai, que nous avons achevé la veille au soir la lecture définitive du Projet de Loi "Grand Paris" et que j'ai été la porte-parole de mon groupe au Sénat.

Ainsi, je voudrais t'apporter quelques précisions que je l'espère lèveront des confusions possibles que pourrait entraîner la lecture de l'article à tous ceux et celles particulièrement motivés par un développement équilibré de l'ouest Seine-et-Marnais. C'est pour cela que je fais de ma missive une lettre ouverte.

Sous la plume du journaliste qui traite le sujet, je lis que tu serais "*favorable au projet de Christian Blanc...*", mais à *condition "d'y associer les élus et les habitants des villes concernés"*. Tu indiques que le "*Grand Paris doit devenir un outil permettant aux habitants des territoires concernés de reprendre le contrôle de leur aménagement*".

Au Sénat, toute la gauche a dénoncé un projet centralisateur, aléatoire - car ne disposant pas de financements assurés par l'État - essentiellement ordonné autour d'un projet de métro automatique dont la réalisation est incertaine et fort lointaine, et dont le tracé définitif n'est pas connu (et a fortiori l'emplacement des futures gares non précisé).

Notre démonstration est étayée par les articles de la loi. S'agissant par exemple du logement, l'article 23 stipule que c'est le Préfet de Région qui déterminera et la quantité et l'emplacement des programmes qui seraient construits dans les périmètres des futures gares.

Certes le texte prévoit qu'un Contrat de Développement Territorial devra faire l'objet d'une négociation avec la Société du Grand Paris, mais les pouvoirs exorbitants de celle-ci et sa gouvernance laisseront peu de place aux discussions locales.



A cela s'ajoute que faute de financement de l'État, compte-tenu de la disette budgétaire et financière, la société du Grand Paris se financerait sur deux recettes.

La première doit résulter de la valorisation des plus-values immobilières dans un périmètre de 1200 mètres autour des gares, le produit de cette taxe - lui aussi aléatoire - échappera néanmoins aux communes qui devront pourtant supporter les financements d'équipements publics pour les entreprises et ménages qui seraient amenés à s'y installer. Cela doit être rapproché de la perte d'autonomie fiscale pour les collectivités, engendrée par la suppression de la taxe professionnelle et de la baisse de leurs ressources financières liées à l'annonce du gel en valeur des dotations de l'État, qui se concrétisera dans la prochaine Loi de Finances. Suite à la combativité de la gauche sénatoriale, le le STIF pourra également bénéficier du produit de la taxe sur les plus-values immobilières, d'autant plus nécessaire qu'il ne manquera pas d'être appelé à financer le maillage territorial, alors que le projet concurrent de la Région Arc Express, approuvé par les collectivités et combattu par le secrétaire d'État, a précisément pour objet de renforcer le maillage territorial en zone dense et répond à ce que tu recherches : amélioration de l'existant et meilleure desserte des quartiers.

Quant à la deuxième recette de la Société du Grand Paris, elle doit résulter de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), en l'occurrence de la RATP, qui est pris en charge par l'Autorité Organisatrice des Transports qui est le STIF, ce qui conduira le STIF à financer la Société du Grand Paris ! C'est d'autant plus scandaleux que celui-ci est écarté des décisions que prendra la Société du Grand Paris.

Plus loin, tu soulignes à juste titre le rôle d'Epamarne dans le secteur et légitimement tu indiques ta position : *"il n'est pas question qu'Epamarne soit chapeauté par une société chargée d'empocher la plus-value foncière"*. Précisément la majorité sénatoriale, en séance, le rapporteur de l'Assemblée nationale Yves Albarello (77) lors de la Commission Mixte Paritaire, ont refusé les amendements que je défendais pour éviter ce que tu dénonces lorsqu'il existe localement des Établissements Publics d'Aménagement. A l'appui de mon amendement, je citais la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis. La Société du Grand Paris aura donc tout pouvoir dans ces zones géographiques.

Enfin, l'ultime modification portée par la droite en Commission Mixte Paritaire fait peser sur les communes une nouvelle contrainte. La Société du Grand Paris pourra percevoir la taxe sur la plus-value foncière dans un périmètre de 800 mètres à taux plein (15%) et jusqu'à 1200 mètres avec un tarif moindre (taux de 7.5% au lieu de 15%, dans un rayon de 800 à 1200 mètres). Ceci ne fera qu'encourager la spéculation et enchérira le coût du foncier déjà très élevé en Ile-de-France, et qui est le véritable obstacle à la résolution de la crise du logement dans notre territoire.



Je partage ton cri du cœur et de la raison "*Halte au hold-up des territoires*", mais c'est malheureusement le sens même de la loi portée par le secrétaire d'État, et d'une manière générale par les projets du Gouvernement envers les collectivités territoriales. Le chapitre Grand Paris participe de la même méfiance à l'égard des élus locaux alors qu'il faudrait refonder un partenariat État-Collectivités, basé sur des rapports de confiance.

Je suis bien évidemment disponible pour participer à tout débat autour de l'idée du "Grand Paris", qui ne se résout pas à un métro automatique, comme je l'indiquais en conclusion de mon propos à la tribune du Sénat le 27 mai\* dernier. Le projet territorial présenté par le Conseil Général et son Président Vincent Éblé à Savigny-le-Temple le 28 mai m'apparaît autrement plus crédible que celui du Secrétaire d'État au Grand Paris.

Dans l'espoir que ces précisions seront utiles au débat, je te prie de bien vouloir agréer, Madame la Maire, mes plus cordiales salutations.

Nicole Bricq

\* en ligne sur le site Internet du Sénat